

MÉDECINE DU TRAVAIL

pourquoi choisir cette formation?

- Le médecin du travail évalue les interactions entre les conditions de travail et la santé des travailleur·se·s
- Le maintien et la promotion du bien-être physique, mental et social des travailleurs, la prévention médicale de terrain individuelle mais surtout collective font partie de ses missions
- Les activités se déroulent principalement **sur le terrain** et en entreprise
- Une **discipline transversale et pluridisciplinaire** tant avec les acteur·trice·s de l'entreprise que les soignant·e·s
- Une approche « globale » du/de la patient·e (physique, psychologique, socio-économique, etc.) lors des consultations
- Une grande diversité dans les champs d'actions, les pathologies abordées, les postes de travail observés

durée et structure de la formation «typique»

possibilités de carrière

cabinet

- Indépendant·e ou dans un service interentreprise : privilégier des stages dans ces services
- Thèse pas nécessaire, mais recommandée

- Service de santé au travail en équipe ou indépendant·e individuel·le sur mandat avec les entreprises

hôpital

- Service autonome d'une grande entreprise, dans des services ou administrations cantonales ou fédérales, dans un service de médecine du travail hors entreprise : privilégier des stages dans ces services, thèse pas nécessaire, mais recommandée

- Salarié·e d'une grande entreprise comme le service du personnel d'un hôpital, dans des services ou admin. cantonales ou fédérales (Office du travail, SECO, Santé publique, Inspection du travail), dans un service de médecine du travail hors entreprise (assurances : Suva, AI, autres, SEFRI, CEMAC, etc.)

académique

- En milieu universitaire (UNIL/ Unisanté ou UNIZu)
- MD-PhD recommandé
- Privilégier des stages en hôpital universitaire
- Thèse obligatoire pour être cadre en milieu universitaire

- Relève recherchée pour les centres universitaires (expertise, recherche et enseignement)

pré-requis pour obtenir le titre

- La formation postgraduée pratique et théorique (DAS W&H) en médecine du travail se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin.
- Elle dure 5 ans : 2½ ans de formation non spécifique (par ex., psychiatrie, rhumatologie, pneumologie, dermatologie, etc.) dont au moins 1 an en médecine interne générale / 2½ ans de formation spécifique en médecine du travail, il est conseillé de réaliser au moins 1 an en service universitaire

médecine du travail à unisanté

temps partiel et vie privée

- Le temps partiel est possible pour concilier travail et vie privée à 80%, à discuter
- Jobsharing (2x 55 ou 60%) peuvent être demandés sous condition de trouver un·e partenaire
- Pour les CDC, taux de 40% à 100% / Pour les MC, taux 80% à 100%
- **Pas d'urgence ou de travail de nuit ou de week-end** avec possible travail du soir (max 4x/an) ou piquet téléphonique

où, quand et comment postuler?

- Pour l'un des 3 postes de médecin du travail au Département santé, travail et environnement (DSTE) d'Unisanté, postuler en MMed3 pour la 3^{ème} année postgrade, en incluant l'évaluation des stages de clinique réalisés (délai de réponse : 2 semaines)
- <https://emploi.unisante.ch/offre/656-medecin-assistant-e> ou christelle.cellier-theron@unisante.ch
- Infos : Dr Victor DORRIBO, victor.dorribo@unisante.ch



ISFM – Titre de spécialiste en médecine du travail



DAS Work & Health

ORGANISATION : ÉCOLE DE MÉDECINE – FBM

Unil
UNIL | Université de Lausanne

unisanté